

Modalités d'admission

Toute personne désireuse de se soigner est la bienvenue à faire une demande d'admission dans l'institution.

Un dossier est à constituer :

1^{ère} étape

Prise de contact téléphonique auprès de la Responsable des Admissions au 02 37 91 63 33

2^{ème} étape

Confirmation téléphonique de l'engagement dans le soin : tous les vendredis matin

3^{ème} étape

Programmation de la date d'hospitalisation.

4^{ème} étape

Hospitalisation programmée le mardi matin à partir de 9h00

La procédure d'admission se fait en étroite collaboration avec les correspondants du réseau du CALME et en partenariat avec les médecins prescripteurs de la cure.

Pour toutes difficultés à remplir le dossier, l'équipe est à votre écoute pour vous aider dans ces formalités ainsi que pour vous accompagner dans l'attente de votre hospitalisation.

Pour venir à Illiers Combray

Par la route, en venant de Paris ou en venant de province :

- autoroute A 11-E50, sortir à Illiers-Combray
- autoroute A10-E05-E60 ou A21-E09, sortir à Orléans-Nord, direction Alençon, traverser Châteaudun, Brou, puis direction Illiers-Combray sur la D 921

Par le train : changer à Chartres, train ou car SNCF pour Illiers-Combray

- A Illiers-Combray : sortir du village, prendre route de Brou, l'entrée du Moulin est face à l'entrée de la piscine.



Adresse postale : Le CALME – BP40036
28120 Illiers-Combray

Modifié
Novembre 2015



Clinique CALME
SSR spécialisé en addictologie



CENTRE DE CURE
ALCOOLOGIE
ADDICTOLOGIE

Moulin de Montjouvin
Route de Brou
28120 ILLIERS-COMBRAY
Tél. : 02 37 91 63 33
Fax : 02 37 91 63 34
Site : www.calme.fr

Agréé Sécurité Sociale et mutuelles

L'institution

L'objectif fondamental de la cure au CALME est d'accéder à l'autonomie : se libérer de la dépendance à l'alcool et/ou autres produits associés pour mener une vie plus satisfaisante. Ce remaniement nécessite de s'impliquer dans un travail de thérapie.

La Maison, implantée près d'un petit village, est mixte avec une capacité d'accueil de 45 lits.

Le cadre de la thérapie institutionnelle définit l'accueil, l'absence de jugement, le respect de l'autre, la confiance réciproque, l'accompagnement permanent, le contrat d'efficacité thérapeutique, les réunions collectives...

La cure

La durée de la cure est de 1 mois (d'un mardi matin à un mardi après midi).

Elle commence par le sevrage médicalisé de l'alcool et des autres produits dont les patients font un usage addictif. Une attention particulière est portée aux benzodiazépines et hypnotiques.

Le programme thérapeutique se poursuit avec un travail en petits groupes :

- séances interactives d'information en addictologie,
- séances d'apprentissage des techniques de relaxation,
- séances de psychothérapie de groupe.

Une réunion institutionnelle hebdomadaire (le jeudi après-midi) réunit l'ensemble des patients et les soignants.

Les seules contre-indications sont les pathologies somatiques très lourdes et les pathologies psychiatriques ne permettant pas une implication dans le groupe.

L'après- cure

En fin de séjour, nous proposons une orientation vers les correspondants du Réseau : Médecins, CSAPA, mouvements d'entraide (Vie Libre, Alcool Assistance, Croix Bleue, ...).

Après la cure, nous restons disponibles par un accueil téléphonique 24h/24 - 7j/7 et avec des consultations externes sur rendez-vous.

Pour les patients ayant fait un séjour dans un de nos établissements, et selon certains critères, nous pouvons proposer :

- un séjour de consolidation (habituellement de 15 jours) dans le prolongement du séjour ou à distance de celui-ci
- un séjour de rupture (suite à une réalcoolisation).



L'équipe

L'équipe est pluridisciplinaire, composée d'une trentaine de personnes :

- Médecins addictologues,
- Pharmacienne,
- Infirmières, formées à la démarche thérapeutique en addictologie,
- Psychologues cliniciens psychothérapeutes,

L'ensemble du personnel (soignant et non-soignant) a été formé à la prise en charge des conduites addictives et l'accompagnement des patients dans un cadre résidentiel.